

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20170210-CP-2017-2-10-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2017

Publication : 17/02/2017

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation Ludovic LIONS,
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil départemental
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission permanente

N° CP-2017-2-10-1

Séance du vendredi 10 février 2017

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE DU HAUT-RHIN ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL AFIN DE
FACILITER L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DES ENFANTS CONFIES AU
SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. SCHITTLY

ABSENT : M. HABIG

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission du 13 janvier 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin et le Département afin de faciliter l'instruction des dossiers des enfants confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN
Député d'Alsace

Adopté à l'unanimité